



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 29

Réunion du :	Lundi 14 MARS 2023
Président :	M. Guy BOUCHON
Référente C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Membres :	MM. Raymond CAZEAUX - Frederic BAUMANN

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations
- Traitement du courrier
- Tirage Coupe du Var
- Traitement des feuilles de match
- Reports de matchs

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

INFORMATION ET REGLEMENT

CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 11 (2^{ème} PHASE)

Cette 2^{ème} phase s'effectuera avec les 4 équipes restantes.

La Commission a décidé d'effectuer la 2^{ème} phase en match Aller-Retour (suite aux nombreux forfaits).

Avec un nouveau calendrier à dater du 5 mars 2023.

Le classement final sera déterminé à la fin des deux phases avec les points obtenus sur les 2 phases (en tenant compte des bonus/malus).

Le vainqueur des 2 phases sera déclaré Championne du Var et représentera le District du Var pour les Play off d'accession en R1.



INFORMATION CHAMPIONNAT FEMININES SENIORS A 8 D2 / D3 (2^{ème} PHASE)

2^{ème} phase D2 : 1^{ère} journée 26 mars 2023 par match Aller uniquement.

CA ROQUEBRUNE / FC SEYNOIS
FC PAYS DE FAYENCE / UA VALETTOISE
CAMPS ELAN SPF / US SANARY

2^{ème} phase D3 : 1^{ère} journée 26 mars 2023 par match Aller / Retour.

US ST MANDRIER / AS CALLAS CANTON
SC DRAGUIGNAN / EFC FREJUS ST RAPHAEL

A l'issu de cette 2^{ème} phase les points de la 1^{ère} phase seront cumulés à la 2^{ème} phase.

COUPES DU VAR FEMININES

Les prochains tirages de la Coupe du Var seront effectués au sein des locaux de l'IMPACT TV et diffusé en direct sur la chaine le Lundi 27 Mars 2023 à partir de 18 heures.

COUPE DU VAR SENIORS A 11

**CADRAGE FEMININES A 11
A JOUER LE 19 MARS 2023**
Sur le terrain du club premier nommé

RC LA BAIE / SC DRAGUIGNAN
Exempts : US CARQUEIRANNE LA CRAU - HYERES FC - SC TOULON

COUPE DU VAR U15F A 8

A JOUER LE 18 MARS 2023
Sur le terrain du club premier nommé

US CARQUEIRANNE LA CRAU / SC DRAGUIGNAN
EFC FREJUS ST RAPHAEL / RACING FC TOULON
FC PUGETOIS / CA CANNETOIS
LA CADIERE U.S / FC LA SEYNE

COUPE DU VAR SENIORS A 8

A JOUER LE 19 MARS 2023
Sur le terrain du club premier nommé

LA VALETTE / FC PAYS DE FAYENCE
FC SEYNOIS / CAMPS ELAN SP
FC ROCBARON / CA ROQUEBRUNE
Exempt : AS ST CYR



FORFAIT GENERAL

UA VALETTOISE : Déclarant forfait général pour son équipe Seniors à 8 poule D2. **Amende financière de 92 €.**

CORRESPONDANCE

FC SEYNOIS : demande d'avancer la rencontre U15 F à 8 contre CA CANNETOIS du 01.04.2023.
En attente de l'accord écrit du club adverse.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

1^{ère} Parution

Féminines Seniors à 8 poule D1 :
AS ST CYR / FC PUGET du 12.03.2023 (55470.2)

U15 Féminines à 8 :
FC SEYNOIS / HYERES FC du 11.03.2023 (55344.1)

REPORTS DE MATCH

RAPPEL

TOUT REPORT DE MATCH EST SOUMIS A L'APPROBATION DE LA COMMISSION FEMININE

MODIFICATION D'HORAIRE TARDIVE

Seniors Féminines à 11 : SC DRAGUIGNAN / HYERES FC. Changement d'horaire après le délai.
Amende financière de 20 € à imputer à SC DRAGUIGNAN (25710390).

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

U15 Féminines à 8 :
LA CADIERE US / CA CANNETOIS du 11.03.2023 (55343.1)

DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Samedi après-midi

US CARQUEIRANNE LA CRAU : U15F

*Prochaine réunion
Mardi 21 Mars 2023*

Le Président : Guy BOUCHON
La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER